

# NOTICE DESCRIPTIVE DES VEHICULES LOHR TYPE RM19PLM

## 0. GENERALITES

- 0.1. Constructeur : LOHR INDUSTRIE  
29, rue du 14 Juillet  
67980 HANGENBIETEN (FRANCE)
- 0.2. Marque : LOHR
- 0.3. Genre : Remorque ou châssis de remorque (REM - RESP - RETC)
- 0.4. Type : RM19PLM

## 1. CONSTITUTION GENERALE

- 1.1. Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 8 roues en monte jumelée
- 1.2. Dimensions des pneumatiques : 9.00R20 PR14 ou 140/137K ou 10R22,5 140/137K ou 275/80R22,5 148/144M ou similaires
- 1.3. Constitution du châssis : Longerons et traverses en profilés d'acier soudés avec cadre avant, supportant l'essieu avant, relié au châssis par rond à bille. Flèche d'attelage, articulée sur le cadre avant. Attelage par anneau BNA diamètre 76 mm.

## 2. POIDS ET DIMENSIONS (en kg et mm)

- 2.1. Poids total autorisé en charge : 19000
- 2.2. et 2.3. Sans objet
- 2.4. Charge maximale admissible :
- 2.4.1. Sur l'essieu 1 : 9750
- 2.4.2. Sur l'essieu 2 : 9750
- 2.5. Voie de l'essieu 1 : 1945
- 2.6. Voie de l'essieu 2 : 1945
- 2.7. Empattement : 4215

## CHASSIS NU A CARROSSER

- 2.8. Poids à vide en ordre de marche, ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.

- 2.8.1. Total : 3200
- 2.8.2. Sur l'essieu 1 : 1750
- 2.8.3. Sur l'essieu 2 : 1450
- 2.9. Porte à faux avant (non compris le timon) : 1215
- 2.10. Porte à faux arrière : 800
- 2.11. Longueur hors tout :
- 2.11.1. Sans tenir compte du timon d'attelage : 6230
- 2.11.2. Totale : 8090
- 2.12. Largeur maxi hors tout : 2495

## VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES CARROSSAGE

- 2.8. Poids à vide en ordre de marche, valeurs limites minimales à respecter après carrossage.

- 2.8.1. Total : 3700
- 2.8.2. Sur l'essieu 1 : 2000
- 2.8.3. Sur l'essieu 2 : 1700
- 2.9. Porte à faux avant : 1215
- 2.10. Porte à faux arrière :
- 2.10.1. Mini sans ferrures ni accessoires : 800
- 2.10.2. Maxi sans ferrures ni accessoires : 1220
- 2.10.3. Maxi avec ferrures et accessoires : 1340
- 2.11. Longueur maxi hors tout :
- 2.11.1. Sans tenir compte du timon d'attelage : 6770
- 2.11.2. Totale : 9430
- 2.12. Largeur maxi hors tout : 2500
- 2.13. Intervalle autorisé pour la position du centre de gravité de la charge (carrosserie, équipements et cargaison), mesuré à partir de l'axe de l'essieu 2 :
- 2.13.1. Distance mini : 2050
- 2.13.2. Distance maxi : 2080

## VEHICULES CARROSSES EN PORTE-CONTENEUR (PTE-CONT)

- 2.8. Poids à vide en ordre de marche, ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.

- 2.8.1. Total : 3700
- 2.8.2. Sur l'essieu 1 : 2000
- 2.8.3. Sur l'essieu 2 : 1700
- 2.9. Porte à faux avant : 1215
- 2.10. Porte à faux arrière :
- 2.10.1. Sans ferrures ni accessoires : 800
- 2.10.2. Avec ferrures et accessoires : 800
- 2.11. Longueur hors tout :
- 2.11.1. Sans tenir compte du timon d'attelage : 6230
- 2.11.2. Totale : 8990
- 2.12. Largeur maxi hors tout : 2495

## NOTICE DESCRIPTIVE DES VEHICULES LOHR TYPE RM19PLM

### 3. SANS OBJET

### 4. SANS OBJET

### 5. SUSPENSION

- 5.1. Avant : A ressorts à lames  
5.2. Arrière : A ressorts à lames

### 6. SANS OBJET

### 7. FREINAGE

- 7.0. Essieux et freins : Essieux SAE 5203/S4416 avec freins  $\varnothing$  420 x 160  
7.1. Frein de service : Pneumatique 2 conduites conforme CEE 79.489  
7.2. Répartiteur de freinage : Modulation de l'effort de freinage sur les roues en fonction de la charge  
7.2.1. Système anti-bloqueur de roues : Non  
7.3. Frein de secours : Par indépendance des circuits sur le véhicule tracteur  
7.3.1. Frein en cas de rupture d'attelage : Automatique par réserve d'énergie sur le véhicule  
7.4. Frein de stationnement : Par manivelle et câbles agissant sur les freins de l'essieu 2.  
7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :  
7.5.1. Frein de service : Par air sous pression  
7.5.2. Frein de secours : Par air sous pression  
7.5.2.1. Frein en cas de rupture d'attelage : Par air sous pression  
7.5.3. Frein de stationnement : Par câbles  
7.6. Assistance des freins :  
7.6.1. Frein de service : Non  
7.6.2. Frein de secours : Non  
7.6.2.1. Frein en cas de rupture d'attelage : Non  
7.6.3. Frein de stationnement : Non  
7.7. Réservoir d'énergie : 1 réservoir d'air comprimé de 45 litres  
7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances : Celui du véhicule tracteur  
7.8. Type de freins :  
7.8.1. Frein de service : A tambours  
7.8.2. Frein de secours : A tambours  
7.8.2.1. Frein en cas de rupture d'attelage : A tambours  
7.8.3. Frein de stationnement : A tambours  
7.9. Sans objet  
7.10. Sans objet

### 8. CARROSSERIE

- 8.1. Carrosserie : Châssis nu à carrosser ou carrosserie PTE-CONT pour plateaux et bennes amovibles ou conteneurs.  
8.2. à 8.8. Sans objet  
8.9. Dispositif de protection latérale : Oui  
8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement : Oui

### 9. ECLAIRAGE

- 9.1. à 9.2. Sans objet  
9.3. Feux de position avant : 2 indépendants  
9.4. Feux rouges arrières : 2 groupés avec les feux stop  
9.5. Feux de changement de direction : 2 groupés avec les feux stop  
9.6. Feux stop : 2 groupés avec les feux rouges arrières  
9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 indépendants  
9.8. Dispositifs réfléchissants :  
9.8.1. Arrières : 2 triangulaires indépendants  
9.8.2. Latéraux : 4 indépendants de chaque côté  
9.8.3. Avants : 2 indépendants  
9.9. Feux de détresse : Fonctionnement simultané de tous les clignotants commandé par le véhicule tracteur  
9.10. Feu de marche arrière : 1 indépendant en option  
9.11. Feu de brouillard arrière : 1 indépendant en option  
9.12. Feux d'encombrement :  
9.12.1. Avants : 2 indépendants blanc et rouge  
9.12.2. Arrières : 2 indépendants blanc et rouge  
9.13. Dispositif de signalisation complémentaire : Catégorie I, II ou III

### 10. DIVERS

- 10.1. Sans objet  
10.2. Marque d'identité :  
10.2.1. Emplacement de la plaque du constructeur : A l'avant droit du châssis  
10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro du constructeur : Sur le châssis à côté de la plaque constructeur  
10.2.3. Structure du numéro d'identification : 3 caractères : Code constructeur  
7 caractères : Type  
1 caractère : Série de fabrication  
6 caractères : N° d'ordre dans la série du type  
10.2.4. Le numéro d'identification commence à : VGYRM19PLM10000

## PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur, LOHR INDUSTRIE que le véhicule n° VGYRM19PLM1000001 présenté comme prototype des véhicules :

Marque : LOHR  
Type : RM19PLM

livrés :

- en châssis nu, satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.79 à R.82, R.85 à R.93, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application; Il ne pourra être vérifié qu'après montage de la carrosserie qu'il satisfait aux dispositions des articles R.98 à R.101.
  - carrossés en remorque porte-conteneur, satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.79 à R.82, R.85 à R.93, R.97 à R.101, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.
- La numérotation dans la série du type commence à : VGYRM19PLM1000001

Fait à Strasbourg, le 28 septembre 1988  
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines  
(signé : R. HENGEL)

Vu et approuvé : enregistré sous le n° RA 7688  
Fait à Strasbourg, le 28 septembre 1988  
Pour le Directeur régional de l'Industrie et de la Recherche d'Alsace  
L'Ingénieur divisionnaire de l'Industrie et des Mines  
(signé : J. HERBAUT)

## CERTIFICAT DE CONFORMITE POUR CHASSIS NU

Nous soussigné LOHR INDUSTRIE, 29 rue du 14 Juillet, 67980 HANGENBIETEN FRANCE, certifions :

a) Que le véhicule :

1. Genre :
2. Marque :
3. Type :
4. Numéro d'ordre dans la série du type :

REM  
LOHR  
RM19PLM  
VGYRM19PLM2000002 (°)

- 5.
- 6.
- 7.
- 8.
- 9.
- 10.
- 11.
- 12.
- 13.
- 14.
- 15.

10. Poids total autorisé en charge :

19000 kg  
3200 kg (°)

Est entièrement conforme au type et à la version décrit plus haut, et peu de ce fait être immatriculé sans réception complémentaire.

b) Que le véhicule sort de nos usines (magasins), le :

pour être livré à :

Fait à Hangenbieten, le : 18/04/01

Numéro d'immatriculation :

(à remplir par la Préfecture)

(°) Compléter

NOTA : a) Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code

de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines

b) Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, la notice descriptive

du véhicule, le procès verbal de réception par type et :

- Soit un certificat du carrossier conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules;
- Soit un certificat du carrossier conforme à l'annexe VII de ce même arrêté et d'un procès verbal de réception à titre isolé.

  
LOHR Industrie - Service Homologations  
29 rue du 14 juillet - F-67980 HANGENBIETEN



## CERTIFICAT DE CONFORMITE DES VEHICULES CARROSSES

Nous soussigné LOHR INDUSTRIE, 29 rue du 14 Juillet, 67980 HANGENBIETEN FRANCE, certifions :

a) Que le véhicule :

- |                                           |                      |     |
|-------------------------------------------|----------------------|-----|
| 1. Genre :                                | REM                  |     |
| 2. Marque :                               | LOHR                 |     |
| 3. Type :                                 | RM19PLM              |     |
| 4. Numéro d'ordre dans la série du type : | VGYRM19PLM2001323    | (°) |
| 5. Carrosserie :                          | PTE-CONT             |     |
| 6.                                        |                      |     |
| 7.                                        |                      |     |
| 8.                                        |                      |     |
| 9. Dimensions :                           |                      |     |
| Longueur :                                | 6,23 m               |     |
| Largeur :                                 | 2,50 m               |     |
| Surface :                                 | 15,60 m <sup>2</sup> |     |
| 10. Poids total autorisé en charge :      | 19000 kg             |     |
| 11. Poids à vide en ordre de marche :     | 3800 kg (°)          |     |
| 12.                                       |                      |     |
| 13. Charge utile du véhicule de base :    | 15200 kg (°)         |     |
| 14.                                       |                      |     |
| 15.                                       |                      |     |

Est entièrement conforme au type et à la version décrit plus haut, et peut de ce fait être immatriculé sans réception complémentaire.

b) Que le véhicule sort de nos usines (magasins), le : 06/04/1991

pour être livré à :

Fait à Hangenbieten, le : 06/04/1991

Numéro d'immatriculation :

(°) Compléter

(à remplir par la Préfecture)

  
LOHR Industrie - Service Homologations  
29 rue du 14 juillet - F-67980 HANGENBIETEN

NOTA :  
Code

Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du

de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines